



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Convention de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

CATÉGORIE DU SUJET :

Météorologie

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Multilatéral

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Entrée en vigueur à l'échelle internationale le 23 mars 1950
- Ratifiée et signée par le Canada le 28 juillet 1950 et en vigueur depuis

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Partenaires : Pêches et Océans Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, Agence spatiale canadienne, Ressources naturelles Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- [OMM](#)
- Texte de la [Convention de l'OMM](#)
- [Site d'information météo du gouvernement du Canada](#)

Personnes-ressources :

[Informathèque d'ECCC](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2022

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Cet accord juridiquement contraignant régit l'adhésion du Canada à l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies, dont le mandat est de faciliter la coopération en matière de météorologie, d'hydrologie, de climatologie et de qualité de l'air. Signé par le Canada en 1950, cet accord permet au Canada d'accéder à l'information essentielle et à la recherche nécessaire pour fournir aux Canadiens des renseignements sur les conditions météorologiques, l'eau et le climat, d'échanger ces informations pour favoriser leur sécurité, leur bien-être socioéconomique et leur santé. De plus, cet accord permet au Canada d'accéder à des données mondiales, ce qui accroît l'exactitude de ses prévisions météorologiques et fournit aux Canadiens des renseignements à jour sur les conditions météorologiques, l'eau et le climat.

OBJECTIF

Le présent accord vise à coordonner les activités internationales liées à la météorologie y compris les considérations relatives à la météo, à la qualité de l'air, au climat et à l'eau. Ces domaines ne tiennent pas compte des frontières politiques, ils sont de nature mondiale et requièrent un partage harmonieux en temps réel des données d'observation de la terre afin de permettre aux gouvernements de disposer de l'information nécessaire pour prendre des décisions en fonction des conditions environnementales changeantes.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

L'accord exige que les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des normes relatives aux données et des principes de partages de données, et mettent en place des mécanismes afin d'assurer la coordination à l'échelle internationale de l'échange quotidien d'information. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) contribue également aux efforts de maintien de l'ordre et à la mobilisation des ressources afin de renforcer la capacité internationale dans les domaines des conditions météorologiques, de la qualité de l'air, du climat et de l'eau.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le présent accord doit parvenir à une augmentation mesurable au chapitre de la qualité, de l'exactitude et du caractère ponctuel des renseignements météorologiques disponibles pour les décideurs et responsables politiques, ainsi qu'à la réduction des catastrophes liées aux conditions météorologiques, à la qualité de l'air, au climat et à l'eau.

PARTICIPATION DU CANADA

Le présent accord est important pour le Canada, puisque sans accès aux données mondiales en temps réel, il serait impossible de prédire la température sur une période de plus d'un ou deux jours. De plus, la participation aux activités de l'OMM permet l'accès à des travaux de recherche météorologique internationaux, dont les coûts seraient prohibitifs s'ils devaient être assumés exclusivement par le Canada.

L'accord est mis en œuvre par la participation active du Canada à la gouvernance et aux activités techniques coordonnées par l'OMM et l'engagement coopératif des intervenants et partenaires intéressés, y compris les autres ministères, autorités et le secteur privé.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Lors du Congrès de l'OMM (en juin 2019), des réformes ont été approuvées en vue d'adopter une approche plus globale du système terrestre pour les alertes et les prévisions relatives au temps, à l'eau et au climat. On s'intéresse davantage aux ressources en eau et aux océans et on cherche à accroître la coordination des activités relatives au climat et la concertation des efforts pour transformer la science en services pour la société.

Depuis 2019, les activités se sont concentrées sur la mise en œuvre d'une réforme de la gouvernance, qui a notamment permis de rationaliser le nombre d'organes constitutifs et de réunions. Cette restructuration a favorisé l'interaction entre les différents domaines afin de s'orienter vers une approche du système terrestre.

En outre, des activités ont été menées pour actualiser les principales politiques de l'OMM afin de les aligner sur cette approche plus intégrée visant à relever des défis tels que le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement et l'urbanisation.

Des hauts fonctionnaires et des experts techniques canadiens font partie de toutes les délibérations clés de l'OMM dans le but de partager leur savoir-faire, d'acquérir des connaissances et d'influer sur l'élaboration de normes globales.

Rapports

Le Canada est membre du Conseil exécutif de l'OMM, lequel se réunit chaque année et présente les [rapports sur les résultats du Conseil exécutif](#).

L'OMM a publié un [communiqué de presse \(en anglais seulement\)](#) à la suite des réalisations historiques de sa séance extraordinaire du Congrès en octobre 2021.

Résultats

En octobre 2021, lors d'une séance extraordinaire, l'OMM a adopté :

- (1) une nouvelle politique unifiée en matière de données pour un échange libre et sans restrictions des données d'observation, de prévision et d'avertissement. Cette nouvelle politique s'appuie sur les politiques précédentes et permettra d'obtenir des prévisions plus robustes dans les domaines de la météorologie, du climat, de l'hydrologie, des océans, de la composition atmosphérique, de la cryosphère et de la météorologie spatiale.
- (2) le Réseau mondial d'observation de base, qui définit des normes minimales pour la collecte et l'échange de données d'observation. Cela permettra de combler les lacunes en matière d'observations essentielles dans le monde, particulièrement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Ces lacunes menacent la qualité des services et prévisions locales et mondiales. Remédier à ces lacunes permettra d'améliorer les prévisions à long terme, par exemple pour détecter des conditions préalables aux événements extrêmes au cours de la saison et même au-delà.
- (3) la Déclaration sur l'eau, une Vision, un Plan d'action et une Stratégie de recherche en matière d'hydrologie. Ces décisions associées à l'eau reconnaissent le rôle central du cycle de l'eau dans le continuum eau-climat-météorologie et guideront les activités de l'OMM et de ses membres pour les années à venir.

ECCC a également consacré 10 M\$ à l'OMM sur six ans pour favoriser l'amélioration des systèmes d'alerte précoce dans certaines des collectivités les plus vulnérables du monde dans trois régions géographiques (Asie du Sud-Est, Pacifique Sud et petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes). Ce projet fait partie de l'initiative Systèmes d'alertes précoces face aux risques posés par le climat, qui améliore l'information sur les risques et les systèmes d'alertes précoces afin de

réduire les pertes humaines et économiques associées aux dangers météorologiques, hydrologiques et climatiques et de rentabiliser le financement pour protéger les populations exposées à des phénomènes climatiques extrêmes. Le financement canadien a permis de financer de nombreux ateliers et séances de formation sur les prévisions des inondations côtières, la prévision de temps violent, les systèmes de modélisation des crues soudaines, le Protocole d'alerte commun et les cyclones tropicaux.